

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices extraordinaires, visite pastorale, annonces et titulaires. — II Mois du Sacré-Cœur. — III Examens pour le brevet d'enseignement. — IV Constitution apostolique de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII sur les lois, droits et privilèges de la Confrérie du Très Saint-Rosaire. Rome 1898. (Suite). — V La communion pour les autres et en particulier pour les morts. — VI La vengeance du prêtre. — VII Le tableau de la cathédrale, rectification. — VIII Bibliothèque canadienne. — IX La charité chrétienne. — X Un précurseur de la B. Marguerite Marie. — XI Pèlerinage à Notre-Dame du Rosaire, Saint-Hyacinthe. — XII Vente de Clerges. — XIII Variétés. — XIV Aux prières. — XV Ordo des fidèles.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — *Mercredi, le 31* — A 7 heures, grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

— A 7.30 heures du soir, clôture des exercices du mois de mai.

Judi, le 1 juin. — A 7.30 heures du soir, ouverture du mois de juin.

Dimanche, le 4. — A 8 heures, confirmation.

Monastère du Précieux-Sang à Notre-Dame-de-Grâce. — *Lundi, le 5.* — A 7.30 heures, profession religieuse.

Saint-Clement-de-Viauville, Maisonneuve. — *Dimanche, le 28.* — A 4 heures, bénédiction de la pierre angulaire d'une église nouvelle.

Visite pastorale

Mois de mai

Lundi, le 29. — SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE.

Mardi, le 30. — SAINTE-GENEVIÈVE.

Mois de juin

Judi, le 1. — ILE-BIZARD

Vendredi, le 2. — SAINT-LAURENT.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 28; on annonce le f^{te} de la sainte-Trinité, la Fête-Dieu, sa solennité et les saluts de chaque jour de l'octave.

N. B. — Ceux qui seront fidèles à faire chaque jour du mois (privément ou publiquement) quelque exercice de piété en l'honneur du sacré Cœur de Jésus, pourront (outra 7 ans chaque jour) gagner une indulgence plénière, en un jour du mois à leur gré, pourvu qu'ils se confessent, communient et prient pour le pape, dans une église ou chapelle publique. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dans les paroisses suivantes, excepté la paroisse du Sacré-Cœur, la solennité du sacré Cœur de Jésus n'aura lieu que le 18 juin, mais la procession et la consécration au sacré Cœur de Jésus auront lieu partout le 11 juin.

11 JUIN

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Julie, de Sainte-Théodosie, de Sainte-Émilie, de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Norbert, de Sainte-Marguerite et du Sacré-Cœur de Jésus.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-Auxiliatrice, de Sainte-Angèle, de Saint-Robert et de Saint-Barnabé.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-Auxiliatrice, de Saint-Urbain, de Saint-Claude et du Sacré-Cœur de Jésus.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Clotilde et de Saint-Médard. J. S.

MOIS DU SACRÉ-CŒUR



À l'approche du mois de juin, particulièrement consacré à la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de la belle lettre-circulaire que Mgr l'archevêque adressait l'année dernière à son clergé, pour lui recommander de promouvoir de toutes ses forces cette dévotion.

En prenant possession du Siège de Montréal, mon premier soin a été de placer sous la protection toute puissante du Sacré-Cœur le diocèse qui m'était confié, malgré ma faiblesse et mon indignité. Plus tard, agenouillé aux pieds des autels, dans l'église de Montmartre et dans le sanctuaire de Paray-le-Monial, je me suis consacré au Sacré Cœur avec mon clergé, mes communautés religieuses et tous mes fidèles.

En retour des grâces privilégiées qui me sont venues et que j'attends encore de ce foyer d'amour et de bonté, je me suis engagé à favoriser dans mon diocèse, de toutes les forces de mon âme, l'extension de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. C'est donc mon vif désir de faire rendre un concert plus ardent et plus unanime d'actions de grâces et de prières confiantes à cet adorable Cœur. Je voudrais le faire connaître et aimer davantage là où il ne serait pas assez connu et pas assez aimé. Je voudrais réchauffer son culte là où il s'est

refroidi, le faire partout.

Si ce dessein sérieux-nous par nos paroisses, en contact de ce brasier ardent, rait à la pratique force de notre

Mais il est faire monter ve mois de juin, la poitrine du plus large ou de miséricorde. sant et plus p

juin l'époque p Je règle, à c chaque chapelle mois de juin, d de Jésus sera h

Ces exercices prières faites le ment, soit, tou le matin après l

F

NOUS nous volume les différents l Voici le titre CATECHISM SCOLAIRES, Normale Lava Le volume la nouvelle loi chez MM. les li

refroidi, le faire revivre où il s'est éteint, le développer et l'accroître partout.

Si ce dessein pouvait se réaliser pleinement, de quelles faveurs ne serions-nous pas comblés ! Dans le diocèse entier, dans chacune de nos paroisses, on verrait les maladies spirituelles se guérir bientôt au contact de ce Cœur divin ; et l'esprit de foi, ravivé aux rayons de ce brasier ardent, pénétrerait de nouveau toutes les âmes et les ramènerait à la pratique des vertus chrétiennes qui ont fait dans le passé la force de notre cher pays.....

Mais il est un mois que le Seigneur s'est choisi à lui-même pour faire monter vers son Cœur un culte spécial et plus solennel, c'est le mois de juin, le mois du Sacré-Cœur. Pendant ce mois, il semble que la poitrine du Sauveur, toujours présent dans nos tabernacles, est plus large ouverte, que son cœur, trésor inépuisable de tendresse et de miséricorde, y respandit davantage, et se montre plus compatissant et plus prodigue de ses grâces. Nous ferons donc du mois de juin l'époque par excellence de notre dévotion envers le Sacré-Cœur.

Je règle, à cet effet, que dans chaque église paroissiale et dans chaque chapelle où se fait l'office divin, auront lieu, tous les jours du mois de juin, des exercices publics pendant lesquels le divin Cœur de Jésus sera honoré d'une façon plus particulière.

Ces exercices pourront consister, soit en de pieuses lectures ou des prières faites le soir et suivies de la bénédiction du Très Saint-Sacrement, soit, tout au moins, dans quelque prière au Sacré-Cœur dites le matin après la sainte messe.....

EXAMENS

Pour le brevet d'enseignement

NOUS nous faisons un devoir d'annoncer l'apparition d'un volume qui sera d'une grande utilité aux candidats pour les différents brevets d'enseignement.

Voici le titre de ce manuel :

CATECHISME DE LA LOI ET DES REGLEMENTS SCOLAIRES, par l'abbé TH.-G. ROULEAU, principal de l'École Normale Laval, Québec.

Le volume que nous recommandons est en tout conforme à la nouvelle loi de l'Instruction publique. On peut se le procurer chez MM. les libraires de Québec et de Montréal.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

De Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII sur les lois, droits et privilèges de la Confrérie du Très Saint-Rosaire. Rome 1898.

(Suite)

Des lois, droits et privilèges de la Confrérie du Très Saint-Rosaire

LÉON ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU
POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR

VI

L n'existe aucune Confrérie principale du Très Saint-Rosaire, à laquelle les autres s'agrègent : c'est pourquoi toute Confrérie nouvelle, par le fait de son érection canonique, participe intégralement aux indulgences et privilèges accordés par le siège Apostolique aux autres Confréries du Rosaire répandues dans le monde entier. Une même Confrérie reste inséparablement fixée à l'église dans laquelle on l'a érigée, car, bien que ses privilèges s'adressent aux âmes, cependant bon nombre d'indulgences accordées à ceux qui en visitent la chapelle ou l'autel, comme aussi le privilège de l'autel, sont attachés au lieu, et, par suite, ne peuvent être, sans un indult Apostolique spécial, ni enlevés ni transférés. Toutes les fois donc que, pour un motif ou pour un autre, une Confrérie sera transportée à une autre église, on devra demander à cet effet de nouvelles lettres d'érection au Maître-Général. Si cependant à la suite de la destruction d'une église on en construit une nouvelle sous le même vocable, au même endroit ou dans le voisinage, cette dernière, étant censée le même lieu que la précédente, hérite de tous ses privilèges et de toutes ses indulgences, et il n'est nullement besoin d'instituer une nouvelle

Confrérie. Ma
dans une église
Prêcheurs po
Confrérie ser
culier, il sem
est donnée a
équité et prud
entièrement s

Aux décrets
Confrérie on
riser sa bonne
ciés d'établir
spécialement
à certaines œu
réunir des fon
tout autrement
pose à ce que
pourvu qu'ils
par le siège
pourtant être
entièrement de
titution Quacu

Le choix de
membres dans
s'acquitter, en
réservé, comm
vicaire ; avec
églises confiées
Pour mieux
tres-Généraux
prêtre occupan
un poste fixe, o
ront, après lui
cesseurs dans s
que ce soit, il
nommer pour
l'a déjà statué

Confrérie. Mais si après institution canonique d'une Confrérie dans une église, il s'élève dans la localité un couvent de Frères-Prêcheurs pourvu d'une église, à celle-ci, comme de droit, la Confrérie sera transférée. Que si, dans quelque cas particulier, il semble bon de ne pas appliquer cette loi, faculté est donnée au Maître-Général d'y pourvoir à propos en toute équité et prudence ; les droits de son Ordre restant néanmoins entièrement saufs.

VII

Aux décrets précédents sur la nature et la constitution de la Confrérie on pourra ajouter certains règlements propres à favoriser sa bonne administration : il est, en effet, permis aux associés d'établir des statuts soit pour toute la Confrérie, soit plus spécialement pour quelques-uns de ses membres, engagés par là à certaines œuvres de piété chrétienne, et pouvant, à leur gré, réunir des fonds, adopter un costume de pénitence, ou en agir tout autrement. Du reste, aucun de ces changements ne s'oppose à ce que les confrères puissent gagner les indulgences, pourvu qu'ils remplissent les conditions prescrites à cet effet par le siège Apostolique. Ces règlements additionnels doivent pourtant être approuvés par l'évêque diocésain, et dépendre entièrement de son autorité, ainsi qu'il a été réglé par la Constitution *Quacumque* de Clément VIII.

VIII

Le choix des directeurs chargés de recevoir les nouveaux membres dans la pieuse association, de bénir les rosaires, de s'acquitter, en un mot, de toutes les fonctions importantes, est réservé, comme par le passé, au Maître-Général ou à son vicaire ; avec l'assentiment toutefois de l'Ordinaire, pour les églises confiées au clergé séculier.

Pour mieux assurer la conservation de la Confrérie, les Maîtres-Généraux mettront à sa tête comme directeur, quelque prêtre occupant dans l'église où la Confrérie doit être érigée un poste fixe, ou jouissant d'un bénéfice stable ; et ils désigneront, après lui, pour lui succéder dans cette fonction, ses successeurs dans son poste ou son bénéfice. Si, pour quelque cause que ce soit, ils viennent à manquer, ce sera aux évêques à nommer pour cet emploi les cures alors en charge, ainsi que l'a déjà statué le Siège Apostolique.

IX

Souvent il est fort à propos, et même nécessaire, qu'en la place du directeur légitime, un autre prêtre inscrive les noms, bénisse les chapelets et s'acquitte des autres fonctions réservées au directeur : que le Maître-Général alors, toutes les fois que pour un juste motif il le jugera opportun, accorde au directeur la faculté de subdéléguer, non d'une façon générale, mais pour chaque cas en particulier, un autre prêtre idoine pour le remplacer.

X

De même, là où il n'est pas possible d'avoir une Confrérie du Rosaire, ni par conséquent de directeur, le Maître-Général aura le pouvoir de désigner d'autres prêtres qui puissent bénir les rosaires et agréger à la Confrérie la plus rapprochée les fidèles désireux de gagner les indulgences. *(A suivre.)*

La communion pour les autres et en particulier pour les morts

Cet article est reproduit de la *Semaine* de Cambrai. — Nous en recommandons tout spécialement la lecture.

DE même que l'on demande au prêtre de célébrer le sacrifice de la messe pour tel ou tel défunt, pour tel ou tel pécheur, etc., est-il dans l'ordre de demander aux personnes pieuses de faire pour eux la sainte communion ? Ces communions peuvent-elles être utiles à ceux pour qui on les fait, comme le serait la célébration de la sainte messe à leur intention.

Cette question nous a été posée dernièrement ; et il ne nous a point paru inutile d'y répondre publiquement dans la *Semaine*, parce qu'ici, comme en toutes choses, l'ignorance et l'erreur peuvent avoir et ont en effet des suites fâcheuses.

Si en demandant des communions pour un défunt, on croyait, par exemple, pouvoir se dispenser de faire célébrer pour lui la sainte messe, on le priverait du secours le plus efficace qui puisse lui être donné, sans être bien sûr de lui en procurer un autre.

A la m
autre que

Notre-S
les mérites
prêtre lui
morts.

Mais lo
plit plus, c
le mérite p
telle perso
divine à l'
ses grâces a

Il n'y a
C'est lui et
sitions.

A la me
la Sainte I
mérites inf
sents et di
le ministèr
pour l'appl
tie du moir

Saint Th
logique, q.
sion ordi
d'autres qu

Il répon
elle est aus
nière des s
ne la reçoit
dice, en tan

C'est-à-d
Eucharistie
sacrifice.

Puis, da
« La réco
son oblatio
ques-uns o
aux autres

A la messe, il y a toujours un mérite certain et ce mérite n'est autre que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Notre-Seigneur Jésus-Christ y renouvelle son sacrifice et il en offre les mérites, à son Père particulièrement, pour les personnes que le prêtre lui recommande au *Memento* des vivants ou au *Memento* des morts.

Mais lorsque Notre-Seigneur se donne en communion, il n'accomplit plus, comme à la messe, un acte satisfactoire et impétraoire, dont le mérite puisse être présenté au Père céleste en faveur de telle ou telle personne vivante ou défunte, c'est simplement un acte de bonté divine à l'égard de la personne à laquelle il se donne, lui apportant ses grâces avec sa Personne.

Il n'y a rien là que le communiant puisse transférer à un autre. C'est lui et lui seul, qui reçoit la grâce dans la mesure de ses dispositions.

A la messe, au contraire, Notre-Seigneur met à la disposition de la Sainte Eglise et à la disposition du prêtre délégué par elle, les mérites infinis de sa Passion et de sa mort, rendus actuellement présents et disponibles par le sacrifice non sanglant qu'il accomplit par le ministère du prêtre. A elle, à lui de formuler leurs intentions pour l'application de ces mérites que le divin Sauveur remet en partie du moins entre leurs mains.

Saint Thomas d'Aquin, dans la troisième partie de sa *Somme théologique*, q. LXXIX. Art. VII, exprime cette doctrine avec sa précision ordinaire. Il demande : La Sainte Eucharistie profite-t-elle à d'autres qu'à ceux qui la reçoivent ?

Il répond : « La Sainte Eucharistie n'est pas seulement sacrement, elle est aussi sacrifice. A ceux qui la reçoivent, elle profite à la manière des sacrements et à la manière des sacrifices. Mais à ceux qui ne la reçoivent point, elle ne peut profiter que par mode de sacrifice, en tant que le sacrifice est offert pour eux. »

C'est-à-dire qu'à ceux qui ne communient pas EUX-MÊMES, la Sainte Eucharistie ne peut profiter que par l'application des mérites du sacrifice.

Puis, dans sa réponse à la troisième objection, il ajoute :

« La réception de l'Eucharistie appartient à l'ordre sacramentel, son oblation à l'ordre du sacrifice. Et c'est pourquoi, de ce que quelques-uns ou plusieurs reçoivent le corps du Christ, il n'en revient aux autres aucun avantage. »

Il ne faudrait cependant point tirer de ces paroles de Saint Thomas, une conséquence trop rigoureuse et qui par là deviendrait erronée.

Le Saint-Siège a condamné un livre de Théophile Renaud, blâmant la communion pour les morts et l'appelant « une erreur populaire », « une pieuse fraude ».

C'est qu'en effet, si la communion faite pour les autres, ne peut agir en ceux-ci, *ex opere operato*, comme elle le fait en celui qui communie, elle peut leur être utile *ex opere operantis*. Et voici comment :

1o La Sainte Communion bien faite est une œuvre de religion excellente qui a son mérite. Comme telle, elle peut être offerte à Dieu aussi bien que tout autre bonne œuvre, jeûne, aumône, etc., soit pour des vivants, soit pour des morts. Mais ce sont les mérites de cette œuvre, ce ne sont que les mérites de celui qui l'accomplit, et non les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme il arrive à la Sainte messe.

2o Des prières peuvent être faites pour les autres, tandis que l'on possède Jésus dans son cœur, aussi bien qu'en tout autre moment, et notre union à Jésus ne peut que les rendre plus ferventes et par conséquent plus efficaces, mais ce sont les prières du communiant et non l'impétration du divin Sauveur.

Dans l'oblation de la Sainte Messe, le prêtre peut aussi offrir à Dieu son œuvre et ses prières en faveur de ceux qu'il recommande à la bienveillance divine ; mais qu'il le fasse ou ne le fasse point, et même quelles que soient les dispositions dans lesquelles il célèbre, les mérites propres de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont appliqués à la personne pour qui le saint sacrifice est offert.

Que l'on demande donc à celui qui communie de prier pour les personnes vivantes ou défrites à qui on désire venir en aide, qu'on lui demande même d'offrir à Dieu, pour ces mêmes personnes, sa communion, comme il offrirait toute autre bonne œuvre, rien de mieux ; mais que l'on n'espère point obtenir pour ces personnes, par ces prières et par cette bonne œuvre, l'avantage qui leur reviendrait de l'oblation pour elles du saint sacrifice de la messe, car là, encore une fois, ce ne sont point les prières et les mérites de telle ou telle personne qui sont offerts à Dieu, mais les mérites et les prières de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce qui ne peut avoir lieu dans la communion.



L y a
A
la n
de ses perséc.
et en ressusc
l'insultait et l
monde, et il a
la barbarie.
C'est désorn
On ne lui e
sait, mais cela
et son cœur a
Depuis dix-l
catacombes ou
sorti quelquef
a connu les gl
chinoise.... Qu
s'il s'est jamais
répétait au Gol
ce qu'ils font !
Chaque ingr
bienfait, et des
ingratitude du
monde ne peut
car c'est le pro
fauteur quand
prêtre si on lui
eux serait-il, c
qu'on ne lui en
Il y a quelque
tout couvert de
longtemps déjà i
peau. « — Voyez
un supplément d
est amusé à me
— Mais pourqu
avait des habitati

LA VENGEANCE DU PRÊTRE

L y a longtemps qu'il se venge.

Au calvaire il s'est vengé de ceux qui lui donnaient la mort en leur donnant la vie... Déjà il s'était vengé de ses persécuteurs en les guérissant de toutes leurs maladies et en ressuscitant leurs enfants. Il s'est vengé de Rome qui l'insultait et le bafouait en la rendant réellement la reine du monde, et il s'est vengé du monde lui-même en le sauvant de la barbarie.

C'est désormais une affaire d'habitude.

On ne lui en aura pas la moindre reconnaissance, et il le sait, mais cela ne l'arrêtera jamais ; ses vœux sont plus hautes et son cœur aussi.

Depuis dix-huit siècles il a souvent respiré l'air humide des catacombes ou les miasmes de la prison Mamertine. Il en est sorti quelquefois pour aller à l'amphithéâtre ou à l'échafaud. Il a connu les glaciers de la Sibérie et il sait ce que pèse la cangue chinoise... Qu'importe il est immuable comme un dogme, et s'il s'est jamais permis un mot de vengeance, c'est celui qu'il répétait au Golgotha. « *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font !* »

Chaque ingratitude nouvelle a été marquée par un nouveau bienfait, et des volumes ne suffiraient pas à l'énumération des ingrattitudes du monde et des vengeances du prêtre. Aussi le monde ne peut le voir, ne peut le souffrir, ne peut l'entendre, car c'est le propre de l'ingratitude de tourner le dos au bienfaiteur quand le bienfait est reçu... Heureux encore serait le prêtre si on lui tournait seulement le dos ! ou plutôt malheureux serait-il, car le martyr est un bonheur. — C'est le seul qu'on ne lui envie pas.

Il y a quelques jours je rencontrais un pauvre vieux prêtre tout couvert de boue. Il marchait à grand'peine, car depuis longtemps déjà il avait usé ses forces au service de son troupeau. « — Voyez, me dit-il en m'abordant, je viens de recevoir un supplément de toilette... un pauvre malheureux, un ivrogne, s'est amusé à me couvrir de boue !

— Mais pourquoi n'avez-vous pas appelé à votre aide... Il y avait des habitations.

— Oh ! je m'en serais bien gardé ! Tout près habite sa mère, et je venais de lui porter quelques petits secours ! ! »

Voilà le prêtre et voilà le monde... Ils recommenceront tous les deux les œuvres qui leur sont propres.

Mais qui se lassera le premier ?

Ce ne sera pas le prêtre... Le passé peut servir de garantie à l'avenir.

Il y a un siècle le prêtre enseignait aux enfants à devenir des hommes honnêtes et vertueux, à respecter l'autorité, à aimer Dieu et le prochain, à supporter la misère sans murmurer et à lever les yeux vers le ciel pour y chercher et y trouver une consolation. — On le voit, c'était bien le même qu'au Calvaire et aux catacombes. — Les Français du dix-huitième siècle firent comme avait fait les Juifs et les Romains d'il y a dix-huit cents ans, ils prirent le prêtre, l'enfermèrent, le torturèrent et le mirent à mort... On le retrouva prêt à mourir sur les barricades de 1848 ; prêt encore naguère à la Roquette et à la rue Haxo. — Dans l'intervalle il s'était de nouveau rapproché du pauvre, du souffrant et du malheureux pour lui redonner le sublime enseignement que la révolution avait fait oublier en partie. C'est un incorrigible.

On ne demande plus d'où vient sa force, car on la voit sur le Calvaire, mais on pourrait peut-être encore se demander d'où vient tant de haine amassée contre lui ?

La réponse est simple. Satan le connaît bien aujourd'hui ; il le connaît et le craint, mais il le déteste et comme Satan possède toujours une grande influence sur le monde, le monde, pour obéir à son maître, hait cordialement le prêtre, le poursuit et le persécute.

Avec le prêtre la vertu est mieux pratiquée, les vices sont moins profonds, les crimes moins fréquents, Dieu est plus aimé, mieux servi, et moins d'âmes sont damnées... Ce n'est pas l'affaire de Satan.

Avec le prêtre l'ignorance est moins grande parmi le peuple, et il est moins facile aux doctrines perverses d'infiltrer leur poison dans le cœur des hommes.

Sans le prêtre tout cela change et l'enfer devient le maître.

Il faut donc que le prêtre soit poursuivi, car sans la persécution Satan ne serait plus Satan, le monde ne serait plus le

monde e
sibles.

Avec
leurs rôl
Bonne
poursuiv
le comm
teurs.

Priez
prêtre...

C'EST
tal
réal au r
cette peir
Canada, le
Il falla
lisant la d
Laurent :

Deux no
de paraître
JEAN C
LES PE
ROUILLARD.
Prix 15
éditeur, Lév

monde et l'Eglise n'aurait plus de martyrs, trois choses impossibles.

Avec la persécution, l'enfer, le monde et l'Eglise sont dans leurs rôles et tout va bien.

Bonnes âmes, ne vous étonnez donc pas de voir le prêtre poursuivi, honni, insulté, bafoué et mis à mort ; mais vengez-le comme il se venge lui-même en priant pour les persécuteurs.

Priez surtout pour les nations qui laissent persécuter le prêtre... elles sont mourantes.

FR APPOLLINAIRE, O. F. M.

LE TABLEAU DE LA CATHEDRALE

RECTIFICATION

C'EST par inadvertance qu'en parlant l'autre jour du tableau gracieusement offert à la cathédrale de Montréal au nom du gouvernement français, nous avons donné à cette peinture le titre suivant : *La première messe célébrée au Canada, le 25 juin 1615.*

Il fallait dire, comme nos lecteurs ont dû le remarquer en lisant la description donnée par le peintre lui-même, M. Ernest Laurent : *La première messe célébrée à Montréal, le 18 mai 1645.*

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

Deux nouveaux volumes de cette intéressante publication viennent de paraître :

JEAN CABOT, par l'abbé J.-D. BEAUDOIN.

LES PREMIERS ALMANACHS CANADIENS, par EUGÈNE ROUILLARD.

Prix 15 cents le volume. S'adresser à M. Pierre-Georges Roy, éditeur, Lévis.

LA CHARITE CHRETIENNE



MR Gandy, archevêque de Pondichéry, écrit une lettre relatant la mort de sœur Elgise, servante des lépreux, morte héroïquement victime de sa charité et de son dévouement :

Dans ma lettre du mois d'août, je vous disais que j'étais allé dire la sainte Messe à la chapelle de nos chers lépreux. J'avais été bien consolé et très édifié en voyant avec quel dévouement affectueux ils étaient soignés par deux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui y sont installées depuis environ six mois.

Après avoir visité les lépreux, en compagnie de sœur Elgise :

« Eh bien ! ma Sœur, êtes-vous contente de vos malades ? lui demandai-je. — Oui, Monseigneur, me répondit-elle timidement, ils sont bien bons pour moi. » Je fus tout interdit de tant d'humilité, et cette réponse fut, toute la journée, un baume consolateur pour mon pauvre cœur rempli des plus tristes préoccupations à cause de la famine. Hélas ! j'étais loin de penser que quelques jours après, je retournerais à la léproserie pour assister au dernier soupir de cette bonne sœur.

Sœur Elgise avait passé près de dix ans à l'hôpital ; durant ce temps, elle avait soigné de nombreux cholériques, car il faut vous dire qu'à peu près chaque année le choléra vient faire sa moisson. Le P. Fourcade, curé de la cathédrale, lui disait une fois en plaisantant : « Mais, ma Sœur, vous n'y entendez rien, vous devriez déjà être morte victime et martyre du choléra, et au ciel depuis longtemps. »

— Ce n'est pas ma faute, répondit-elle en souriant ; ces cholériques, j'ai beau les froter et les froter encore, le choléra ne veut pas de moi. »

Elle se trompait, la chère sœur Elgise.

Il y a dix jours, elle arrivait à Pondichéry, où elle était venue se confesser. Elle allait entrer à la léproserie, quand des passants lui dirent : « Mère, voyez-vous, dans le lointain, une petite hutte, elle est habitée par des villegs (gens de très basse caste) ; le choléra les a attaqués, le père et la mère sont morts,

nous avo
même m
grands, l
grand act

Vite, l
Supérieur
de ces pa

« Il est
crains que

— Ma l
être bapti

— Vous

Sœur E
pour l'acce
à partir, l
les écarte
et moi, se
rien. » Sœ
lèvres, les
la cabane.
long à ses
redoublés e

La Sœur
dans la hut
d'une odeur
sont deux c
manquer, q
peu d'air pu
corps aussi
baptisés, ell
tard, ils ne

Pendant
y a des chol
Elle accourt
pauvre hom
un râle lui r

Brisée d'é
lépreuse et le
donner de la

nous avons vu leurs deux plus petits enfants, en proie au même mal, se rouler sur le sable ; deux autres enfants, plus grands, ne sont pas atteints. Si vous y allez, vous ferez un grand acte de charité ; nous autres, nous avons trop peur. »

Vite, la Sœur rentre à l'hospice, raconte ce qui se passe à la Supérieure et demande, comme une grâce, d'aller au secours de ces pauvres petits.

« Il est tard, il fait très chaud, vous revenez de la ville, je crains que ce ne soit trop pour vous.

— Ma Mère, il y a deux petits enfants que je pourrais peut-être baptiser.

— Vous avez raison. En bien ! allez, et que Dieu vous garde ! »

Sœur Elgise se munit de remèdes et appelle une lépreuse pour l'accompagner. Les autres lépreux, la voyant se préparer à partir, la supplient de ne pas s'exposer ainsi à la mort. Elle les écarte doucement en disant : « Ne craignez pas, le choléra et moi, sommes de vieilles connaissances, il ne m'arrivera rien. » Sœur Elgise s'avance à travers le sable, la prière sur les lèvres, les yeux souvent levés au ciel. Elle est arrivée près de la cabane. Deux enfants déjà grands, se prosternent tout du long à ses pieds, puis, à genoux, se frappent la poitrine à coups redoublés et poussent des cris déchirants.

La Sœur les console, leur promet d'être leur mère et entre dans la hutte. Deux personnes gisent au milieu de déjections d'une odeur épouvantable. La Sœur se penche, elle touche : ce sont deux cadavres déjà glacés. Elle sent que le cœur va lui manquer, qu'elle sera suffoquée ; elle sort pour respirer un peu d'air pur. Un peu remise, elle s'approche des enfants, leurs corps aussi sont glacés, ils respirent encore ; après les avoir baptisés, elle essaye de leur donner le remède, mais c'est trop tard, ils ne peuvent plus rien avaler.

Pendant qu'elle s'occupe des enfants, on vient lui dire qu'il y a des cholériques dans une hutte qui n'est pas très éloignée. Elle accourt et baptise un enfant mourant ; tout près de lui, un pauvre homme est agonisant : elle s'agenouille pour lui parler, un râle lui répond, tout était fini un instant après.

Brisée d'émotion, sœur Elgise retourne à l'hospice avec sa lépreuse et les deux grands enfants qu'elle amène pour leur donner de la nourriture et des soins.

— Eh bien ! lui demanda la supérieure.

— Dieu soit loué, ma Mère, j'ai baptisé trois enfants. Mais quelle infection ! Quelle infection ! Et puis, il faut le dire, je me sens toute drôle.

— N'ayez pas peur, mon enfant, j'ai ce qu'il vous faut, et elle lui fit prendre un verre de cordial.

Dans l'après-midi, elle parut tout à fait remise et reprit sa tâche.

Hélas ! la nuit suivante, vers 2 heures, elle dut éveiller sa Supérieure : elle était atteinte du terrible fléau. Les docteurs, les sœurs, l'indienne infirmière qui, avec la sœur, avaient soigné tant de cholériques, lui prodiguèrent les soins les plus intelligents et les plus dévoués ; rien ne put enrayer le mal. La supérieure lui dit de demander sa guérison pour pouvoir travailler en soignant les lépreux :

« Ma Mère, à la sainte volonté de Dieu ; en mourant aujourd'hui, je meurs en travaillant. »

Une sœur de son village natal s'étant approchée, elle lui dit : « Ecrivez à mon père pour lui annoncer que sa fille est morte. »

La triste nouvelle me parvint bien tard, je compris aussitôt que j'avais un devoir sacré à remplir envers cet ange, martyr de son zèle et de son dévouement, et je partis pour la léproserie.

Je trouvai la malade en proie à des crises terribles. Je demandai au docteur ce qu'il pensait de son état. « Hélas ! pas d'espoir. »

Je n'eus pas la force de quitter la léproserie : j'allai à la chapelle, il me semblait que les chers lépreux avait droit à un miracle, à la conservation de celle qui, la première, s'était vouée à eux.

Mais les desseins de Dieu sont impénétrables ; chaque fois que je revenais auprès de la malade, je m'apercevais que les forces baissaient. L'agonie se déclara ; plusieurs de ses sœurs, trois missionnaires et moi l'assistions à ce moment suprême.

Au bout d'un quart d'heure, le sacrifice était consommé, et sœur Elgise nous quittait pour aller recevoir sa récompense.

UN PRECU

SOUS ce professeur de volume de 20 toutes les années de dévotion au S

A la liste de nous a donné le nom du P. Parray-le-Mo aux Filles de ment spécial

Deux parties logie sûre et seconde est un exhortations. faux mysticisme bon sens dont Ces pages fe foi.

A
Départ. — D
chemin de fer
Arrêts. — A
Saint-Charles,
Retour. — D
Prix du billet
Directeur. —
cité de Saint-H
N. B. — Invi
Très Saint-Ros

UN PRECURCEUR DE LA B. MARGUERITE MARIE

Le Père Joseph

SOUS ce titre, M. l'abbé Dedouvres, docteur ès lettres et professeur aux Facultés d'Angers, vient de donner un volume de 200 pages que nous prenons la liberté de signaler à toutes les âmes pieuses qui veulent connaître l'histoire de la dévotion au Sacré-Cœur.

A la liste des précurseurs directs de Marguerite-Marie que nous a donnée le P. Alet, S. J., il faudra désormais joindre le nom du P. Joseph. Un demi-siècle avant les apparitions de Parray-le-Monial, le conseiller intime de Richelieu donnait aux Filles de Calvin dont il était le fondateur, cet enseignement spécial que M. Dequouvres offre aujourd'hui au public.

Deux parties divisent cet ouvrage : la première, d'une théologie sûre et ferme, reproduit la doctrine du P. Joseph ; la seconde est une corbeille de pensées glanées çà et là dans ses exhortations. D'une piété forte et substantielle, éloignées d'un faux mysticisme, elles sont frappées à l'effigie de ce souverain bon sens dont il a donné tant de preuves.

Ces pages feront du bien à ceux qui les liront avec esprit de foi.

PELERINAGE

A NOTRE-DAME DU ROSAIRE

Saint-Hyacinthe

Départ. — Dimanche, le 28 mai, à 7 heures du matin, par le chemin de fer du Grand-Tronc, gare Bonaventure.

Arrêts. — A Saint-Henri, au village Turcot et à la Pointe-Saint-Charles, à l'aller et au retour.

Retour. — Départ de Saint-Hyacinthe à 4.30 heures du soir.

Prix du billet — Adultes : \$1.00 ; enfants : 50 cents.

Directeur. — M. l'abbé A. Lacasse, curé de Sainte-Elisabeth, cité de Saint-Henri.

N. B. — Invitation spéciale aux membres de la confrérie du Très-Saint-Rosaire.


Vente de Cierges

M. Frédéric Baillargeon, Saint-Isidore, P. Q., est autorisé à faire le commerce des cierges, pour le diocèse de Montréal.

On est prié d'ajouter ce nom à la liste récemment publiée par la *Semaine religieuse*.

VARIETES

Le cardinal Vaughan et les Bénédictins français.

 Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster (Angleterre), vient de confier à la Congrégation des Bénédictins de Solesmes (dont relève l'abbaye des Bénédictins le Ligugé) le service de sa cathédrale de Westminster, où il désire donner aux cérémonies religieuses et aux chants liturgiques tout l'éclat possible.

C'est là pour les Bénédictins français une marque de très haute estime qui honore la France entière.

Le crucifix de M. Paileron

De la porte entr'ouverte du cabinet de travail de M. Paileron, le célèbre poète, membre de l'Académie française, qui vient de mourir chrétiennement, — on apercevait au chevet un grand crucifix d'ivoire.

« Ce crucifix, disait l'académicien, a reposé sur la poitrine de tous les miens après leur mort... Il reposera sur la mienne... J'attends l'inévitable visiteuse sans peur, mais sans impatience. »

AUX PRIERES

Sr Marie-Isidore, née Rosalie Malette, professe converse des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Portland, Océgon.

Sœur Marie de Sainte-Elisabeth Reid, religieuse choriste des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 28 mai.

Fête de la Sainte-Trinité, 2^e ci. ; mém. de S. Augustin et du dim. — Aux vêpres, mém. de Notre-Dame Auxiliatrice (1u 24), de S. Augustin et du dim.

Désormais on remplace le chant du *Regina cœli* par celui du *Salve Regina*.